



Syndicat unitaire des personnels  
de l'Équipement  
(SUP-Equip'-FSU)

## **Déclaration préalable à la CAP des contrôleurs des TPE de la DDT du Gers du 8 décembre 2011**

**A annexer au compte-rendu**

### **Réforme de la catégorie B : le compte n'y est pas non plus !**

Le ministère prépare l'application de la réforme de la catégorie B issue d'un accord Fonction publique que la FSU avait refusé de signer. Le « Nouvel Espace Statutaire » (NES) se traduit par un allongement de la durée de carrière, la multiplication des obstacles au déroulement de carrières par examen d'accès à chacun des trois grades et une revalorisation indiciaire très limitée...

Au MEDDTL, cette réforme s'accompagne de la fusion des corps dits techniques et des corps dits administratifs sous deux formes distinctes. Les corps administratifs (SA, Contrôleurs des transports terrestres, Contrôleurs des Affaires maritimes - filière administrative) seraient reclassés à niveau équivalent dans les trois grades du nouveau statut.

Les corps techniques (TSE, Contrôleurs des TPE, Contrôleurs des Affaires maritimes – filières contrôle et cultures marines) seraient reclassés différemment : les TSE dans les deuxième et troisième grades du NES et les contrôleurs à niveau équivalent dans les trois grades.

Pour la FSU, une réforme concernant ces différents corps devrait partir des réalités : compétences, métiers et place dans les services.

#### **Parité entre techniques et administratifs**

Nous considérons que les B techniques et les B administratifs occupent souvent les mêmes postes et que rien ne justifie les inégalités qui pénalisent les administratifs. Nous exigeons une même rémunération et un même déroulement de carrière...

#### **Egalité de traitement des TSE et des contrôleurs**

De même, techniciens supérieurs et contrôleurs ont des fonctions équivalentes et une fusion à niveau égal serait justifiée dans un corps

assurant les spécialités d'études comme d'exploitation. Le reclassement doit être fait dans les 2ème et 3<sup>ème</sup> grades pour tou/tes, TSE comme contrôleurs.

Le statut d'emploi de chef de subdivision devrait être supprimé avec le nouveau corps... D'accord, mais à condition que tou/tes les chefs de subdivision soient immédiatement reclassé/es en catégorie A.

### **Pas de division des contrôleurs des Affaires maritimes**

Pour les contrôleurs des Affaires maritimes, il n'est pas acceptable que certain/es soient pris/es en compte dans une fusion de corps techniques tandis que d'autres rejoindraient des corps administratifs. Agents d'un même corps, elles et ils doivent être tous reclassé/es comme contrôleurs aux côtés de leurs collègues contrôleurs des TPE.

C'est pourquoi nous revendiquons le reclassement de tou/tes les B dans des corps de même niveau avec les mêmes grilles et des carrières équivalentes.

### **Une réforme des B qui doit tenir compte des C**

En outre, une réforme statutaire des B ne peut s'envisager que dans une prise en compte des autres catégories :

L'accès à la catégorie B pour les C (Chefs d'équipe, dessinateurs, experts techniques, adjoints administratifs, syndics des gens de mer) est déjà très insuffisant et le NES risque de cantonner les promu/es à une impasse dans un premier grade au déroulement de carrière allongé et sans perspective de passage dans les grades supérieurs. Les agents de catégorie C doivent avoir la possibilité d'une véritable carrière en catégorie B avec des postes en nombre suffisant pour garantir une réelle promotion sociale.

Pour la FSU, la fusion des corps et l'intégration dans le Nouvel Espace Statutaire doivent être traitées globalement pour toutes les catégories et toutes les filières. Nous ne rentrerons pas dans la démarche corporatiste dans laquelle le ministère tente de nous enfermer.

Malgré la forte mobilisation intersyndicale du 15 juin 2011, toutes les actions menées, nos revendications légitimes ne sont pas écoutées. C'est inacceptable, nous n'avons jamais été traité/es avec un tel mépris, vous aurez remarqué que la colère monte, maintenant ça suffit !